

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

08-11-18

Dossier complet le :

08-11-18

N° d'enregistrement :

2018-7385

1. Intitulé du projet

PROJET DE CREATION DE CHAIS ET D'AUGMENTATION DES CAPACITES DE STOCKAGE DES CHAIS D'ALCOOLS DE BOUCHE DE LA SARL DOMAINE DE BOURSAC SUR LA COMMUNE D'ARS EN CHARENTE.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SARL DOMAINE DE BOURSAC

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Nicolas GIRAUD, Gérant de l'entreprise.

RCS / SIRET

3 8 7 9 9 5 3 9 2 0 0 0 1 7

Forme juridique SARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Catégorie n°1	Le site relevait de la déclaration sous contrôle au titre de la rubrique 4755. Aujourd'hui, l'entreprise souhaite augmenter des quantités d'alcools dans les chais existants de 498 m ³ à 700 m ³ et créer de 2 chais de 350 m ³ chacun soit 700 m ³ , soit une Quantité Susceptible d'être Présente sur site totale de 1400 m ³ supérieure au seuil de 500 m ³ du régime d'autorisation. L'entreprise sera donc soumise à autorisation au titre de la rubrique 4755.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Aujourd'hui, l'entreprise souhaite, sur son site de stockage au lieu-dit "les GROIS" à ARS :

- augmenter les quantités d'alcools dans les chais existants de 498 m³ à 700 m³,
- et créer de 2 nouveaux chais de surface inférieure à 300 m² pour une capacité unitaire de 350 m³,

A terme, le site comprendra donc 4 chais de 350 m³ soit soit une Quantité Susceptible d'être Présente sur site totale de 1400 m³.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est d'augmenter les capacités de stockage de l'entreprise sans remettre en cause les dimensionnements des dispositifs de sécurité, notamment les dimensionnements des moyens en eau et des rétentions.

Les chais projetés seront :

- inférieurs à 300 m²,
- en rétention interne,
- suffisamment éloignés les uns des autres pour ne pas propager l'incendie.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Phase de réaménagement des chais existants Chai N°1 et N°2:

- le Chai N°1 accueillera une nouvelle configuration portant sa QSP à 350m³.
- le Chai N°2 sera équipé de nouveaux RACK portant sa QSP à 350 m³.

Phase de construction des CHAI N°3 et N°4 avec :

- opérations de terrassement,
- élévation des murs et réalisation des couvertures,
- mise en place des dispositifs de détection incendie,
- aménagement intérieur des chais,
- Clôture du site.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation, le site disposera :

- de ressources en eau en adéquation avec les scénarios d'accidents.
- d'ouvrages de rétentions internes convenablement dimensionnés. Les 4 chais seront de dimensions identiques en surface (298.50 m²) et en QSP (350 m³). Chaque chai disposera d'une rétention interne de 300 m³.

Les 4 chais respecteront strictement le cahier de charges fixant les prescriptions applicables aux nouveaux stockages d'alcool de bouche soumis à autorisation.

L'aire de dépotage existante sera mise en rétention et mutualisée pour tous les chais.

Les nouvelles voies à créer comprendront 100 m² environ d'enrobé, le reste sera constitué de voies calcaires uniquement à destination des pompiers en cas d'accident.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le site est actuellement soumis à Déclaration sous Contrôle périodique à la rubrique 4755 pour une capacité de 498 m³

Le projet va porter le site à une QSP de 1400 m³.

Le site sera donc soumis au régime de l'Autorisation au titre de cette même rubrique.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
chai n°1 - construit en 2011 - surface : 298.50 m ² - "déjà construit"	surface : 298.50 m ² (19.90 x 15) H faitage 7.75 m - H ss ferme 5,50 m
chai n°2 - construit en 2014 - surface : 298.50 m ² - "déjà construit"	surface : 298.50 m ² (19.90 x 15) H faitage 7.75 m - H ss ferme 5,50 m
Nouveau chai N°3 - projet 2019 - surface : 298.50 m ² - "projet de construction"	surface : 298.50 m ² (19.90 x 15) H faitage 7.75 m - H ss ferme 5,50 m
Nouveau chai N°4 - projet 2019 - surface : 298.50 m ² - "projet de construction"	surface : 298.50 m ² (19.90 x 15) H faitage 7.75 m - H ss ferme 5,50 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

"les Grois"
rue de Cognac
16130 Ars

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 ° 23' 16" O Lat. 45 ° 39' 5" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

le Site se trouve en sortie de commune au NORD d'ARS.
L'intégralité du site est sur la commune d'ARS.

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☒

Non ☐

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☒

Les deux chais existants ont uniquement fait l'objet d'une déclaration en date du 26 JUIN 2013.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	à noter la ZNIEFF type 2 (N°540120011) à 130 mètre à l'EST la ZNIEFF type 2 (N°540007612) à 3 km au Nord. la ZNIEFF type 1 (N°540014404) à 2.5 km au Nord-Ouest la ZNIEFF type 1 (N°540007595) à 3km au Nord
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	à NOTER la présence: le site classé "Église Saint Maclou" à 1km au SUD sur la commune d'ARS Le site inscrit " Château d'ARS " à 550 m au Sud-Ouest sur la commune d'ARS
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	Oui dans la ZRE 1601
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☒	☐	Oui dans le périmètre de protection rapproché - secteur général SAINT-SAVINIEN - Coulonge.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	On notera la présence de la zone NATURA 2000 FR5400417 à 130 mètres à l'Est du site.
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Oui les matériaux serviront à l'aménagement des voies ou seront évacués.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Non le site est dans une zone de corridors diffus.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Non, l'activité de vieillissement d'alcools n'est pas susceptible de générer des nuisances. Il n'y aura pas de rejets d'effluents dans l'environnement.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	La construction des deux nouveaux chais est prévue en zone agricole dans la continuité des chai n°1 et N°2 existants. L'entreprise prévoit l'affectation d'environ 2500 m ² d'espaces agricoles à son projet avec une imperméabilisation de 600 m ² pour la construction des chais et de 100 m ² de voirie. Le reste du terrain étant alloué au maintien de distances d'éloignement et aux voies calcaires pour le SDIS.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Non, hormis ceux des installations de stockage du site. Les risques associés aux chais existants et projetés sont l'incendie, la pollution, l'explosion dont la maîtrise sera démontrée dans l'étude de dangers.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Le site n'est pas concerné par un TRI. La commune est recensée dans un Atlas de Zones Inondables mais les installations projetées sont hors zone. La commune n'est pas soumise à un PPRN. Le site n'est pas concerné par un risque de mouvement de terrain ni de cavités souterraines. Le site est en zone d'aléa nul de retrait gonflement des argiles. Le site est en zone d'aléa sismique faible.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☐	☒	Le site des CHAIS du DOMAINE DE BOURSAC est exclusivement alloué au stockage d'alcool de bouche. Actuellement le gérant estime les déplacements sur le site à 4 véhicules légers jour et à 1 camion et cela toute l'année. La construction de deux nouveaux chais de vieillissement n'aura pas pour conséquence d'augmenter le trafic.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐ ☐	☒ ☒	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Non hormis la part des anges
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Uniquement des rejets d'eaux pluviales. Il n'y a pas d'enrobé hormis la zone de dépotage à l'entrée du site. Les eaux de toitures des chais existants sont infiltrées directement sur la parcelle. Il en sera de même pour celles des chais projetés. Il est prévu la création de 100 m ² environ de nouvelles voiries en enrobé, le reste des nouvelles voies sera en calcaire et uniquement pour les engins du sdis.
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le site respectera le règlement d'urbanisme. La construction des deux nouveaux chais se fait dans la continuité des installations existantes.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Non hormis la conversion des espaces agricoles sur l'emprise du projet en constructions.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Tous les chais du site ont un mode constructif identique.

La rétention des écoulements accidentels se fera par rétention interne dans chaque chai. La capacité de rétention de chaque chai sera supérieure à l'exigence réglementaire de 50 % de la QSP (de plus de 85% de la QSP pour chaque chai soit une rétention interne de 300 m³ pour 350 m³ d'alcools stockés.

Les chais seront conformes aux prescriptions du cahier des charges des chais nouveaux soumis à autorisation.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La création des 2 chais est prévue hors zone Natura et intègre le surdimensionnement des capacités de rétention interne des chais (85 % contre 50 % d'exigence réglementaire).

Les impacts environnementaux du projet sont faibles et se traduiront essentiellement par une consommation d'espace agricole limitée.

Hormis les rejets d'eaux pluviales, il n'y a pas d'autres rejets liés au projet en fonctionnement normal.

Le projet n'induit pas de production de déchets.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- La carte de situation au 1/25 000, - La localisation des zones NATURA, - Les périmètres de protection des monuments historiques, - La localisation du site au regard de la trame verte et bleue, - La localisation des zones humides et potentiellement humides, - La localisation du site au sein du captage de Coulange, - La zone de sismicité du site et l'aléa retrait gonflement des argiles et mouvements de terrain, - Les cavités souterraines à proximité - La localisation des photos du site et les photos à suivre.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus :

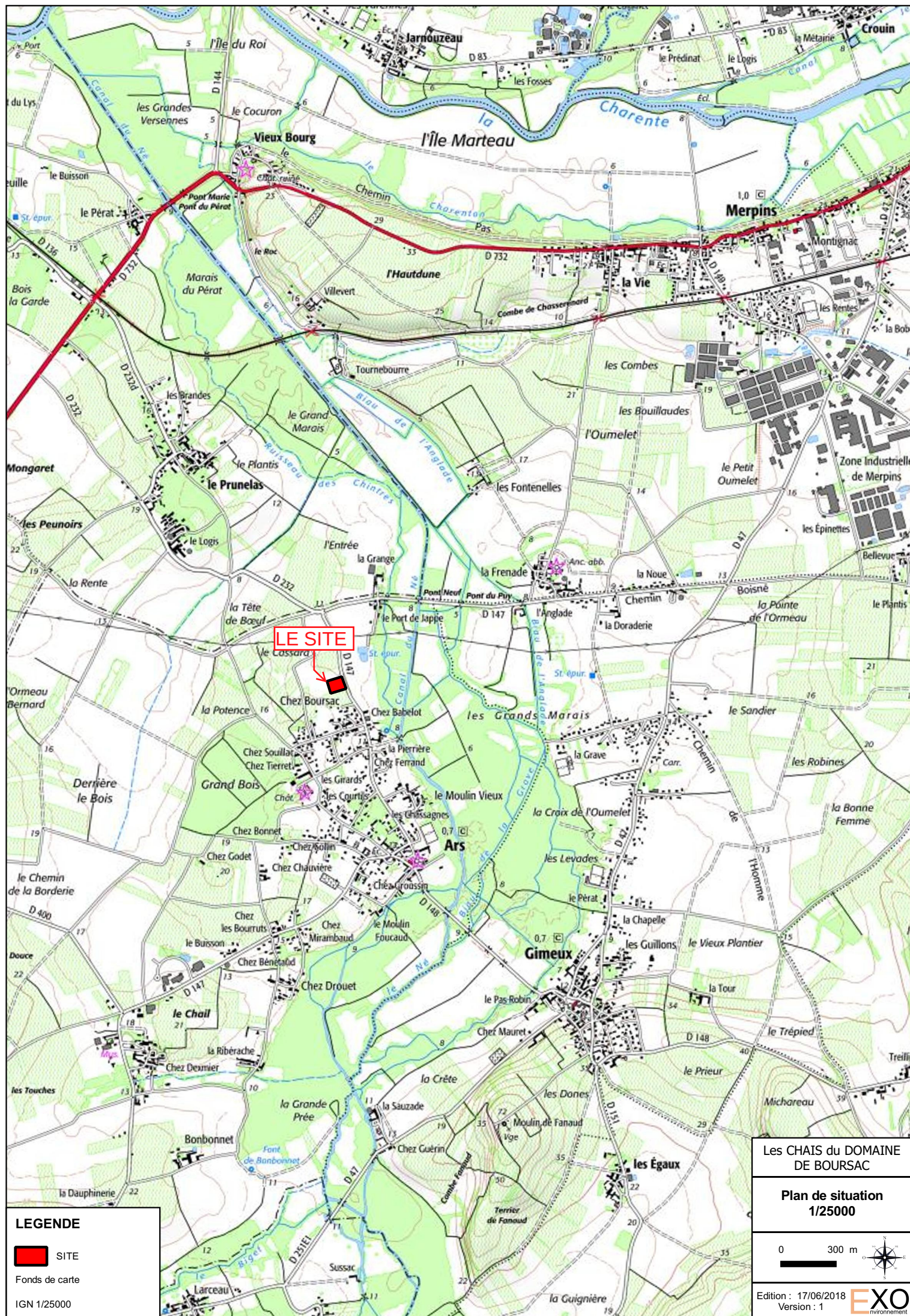


Fait à ARS

le 25/10/2018

Signature

SARL DOMAINE DE BOURSAC
45 Route de Cognac
16130 ARS -
Tél/Fax : 05 45 82 13 03
RCS Cognac B 387 995 392 - N° TVA FR 59 387 995 392



LEGENDE

 SITE

Fonds de carte

IGN 1/25000

Les CHAIS du DOMAINE
DE BOURSAC

Plan de situation
1/25000

0 300 m

Edition : 17/06/2018
Version : 1

EXO
environnement

LOCALISATION DES PRISES DE VUES

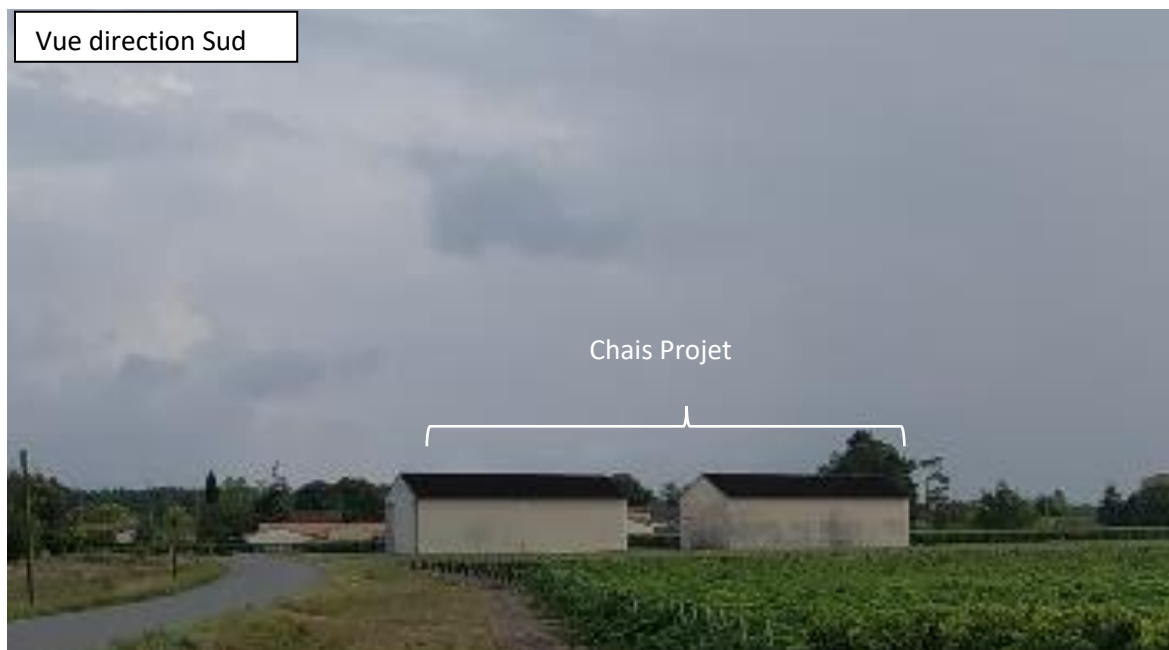


Localisation du projet dans l'environnement proche – Prise des vues n°1 - site (06/09/18)



Situation du projet dans le paysage proche - Prise de vue N°1 – (06/09/18)

Vue direction Sud



Situation du projet dans le paysage lointain - Prise de vue N°2 – (06/09/18)

Vue direction Sud



PROIS

Limite de 35 m

140

Limite d'exploitation

141

741

CHAI PROJET
300 m²

CHAI PROJET
300 m²

Voie calcaire projetée

Voirie enrobée projetée

CHAI EXISTANT
300 m²

CHAI EXISTANT
300 m²

Voirie enrobée existante

Aire dépotage
existante

Réserve d'eau
270 m³ (120 actuellement)

n°147

143

Route

DOMAINE DE BOURSAC
PROJET DE CONSTRUCTION
DE 2 CHAIS DE 299 m²
Echelle 1/200

671

670

128

Département :
CHARENTE

Commune :
ARS

Section : ZB
Feuille : 000 ZB 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 25/10/2018
(fuseau horaire de Paris)

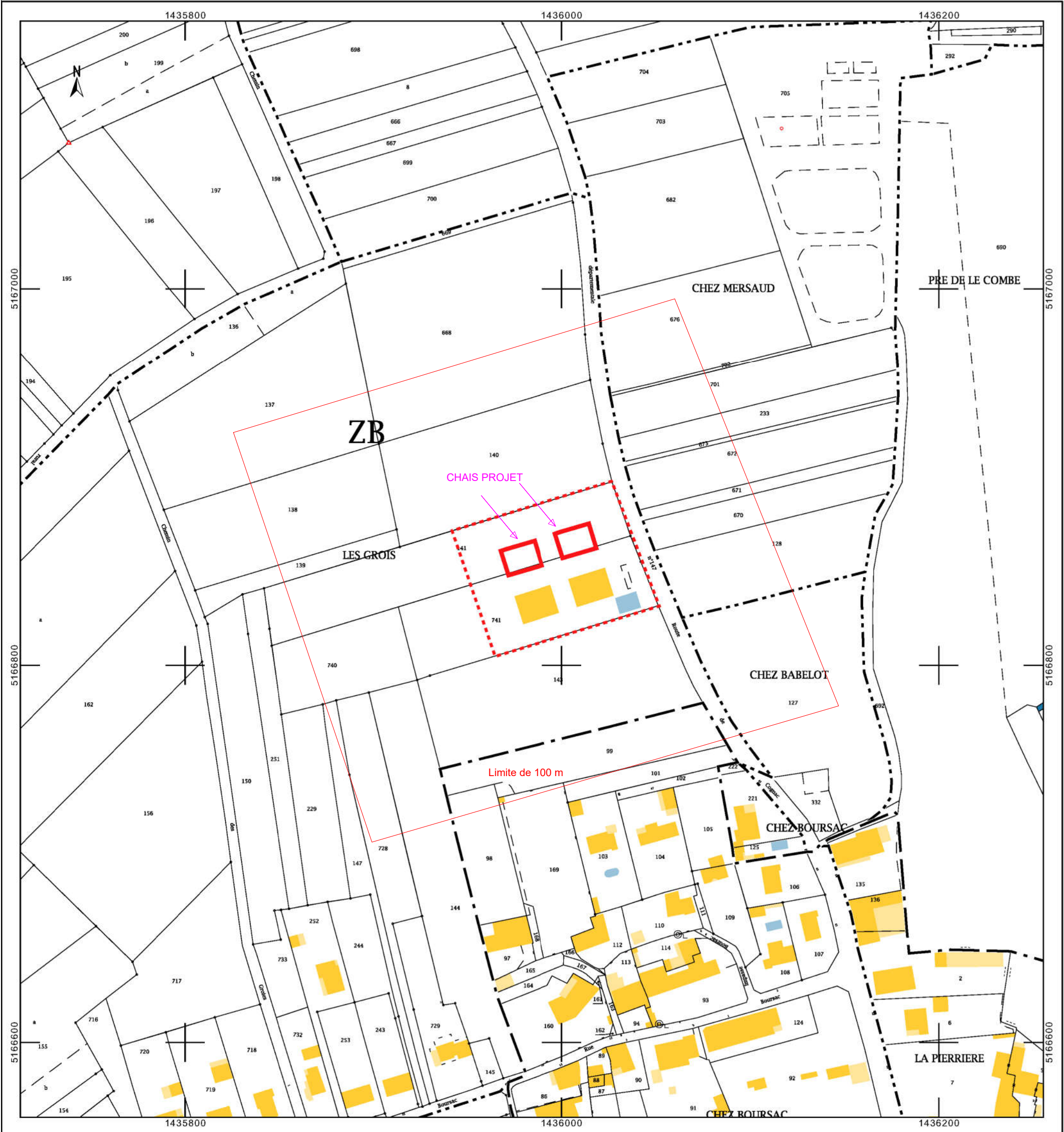
Coordonnées en projection : RGF93CC46
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes
publics

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
PTGC
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES 1 rue
de la Combe 16025
16025 ANGOULEME CEDEX
tél. 05 45 97 57 00 -fax 05 45 97 58 61
ptgc.charente@dgfip.finances.gouv.fr

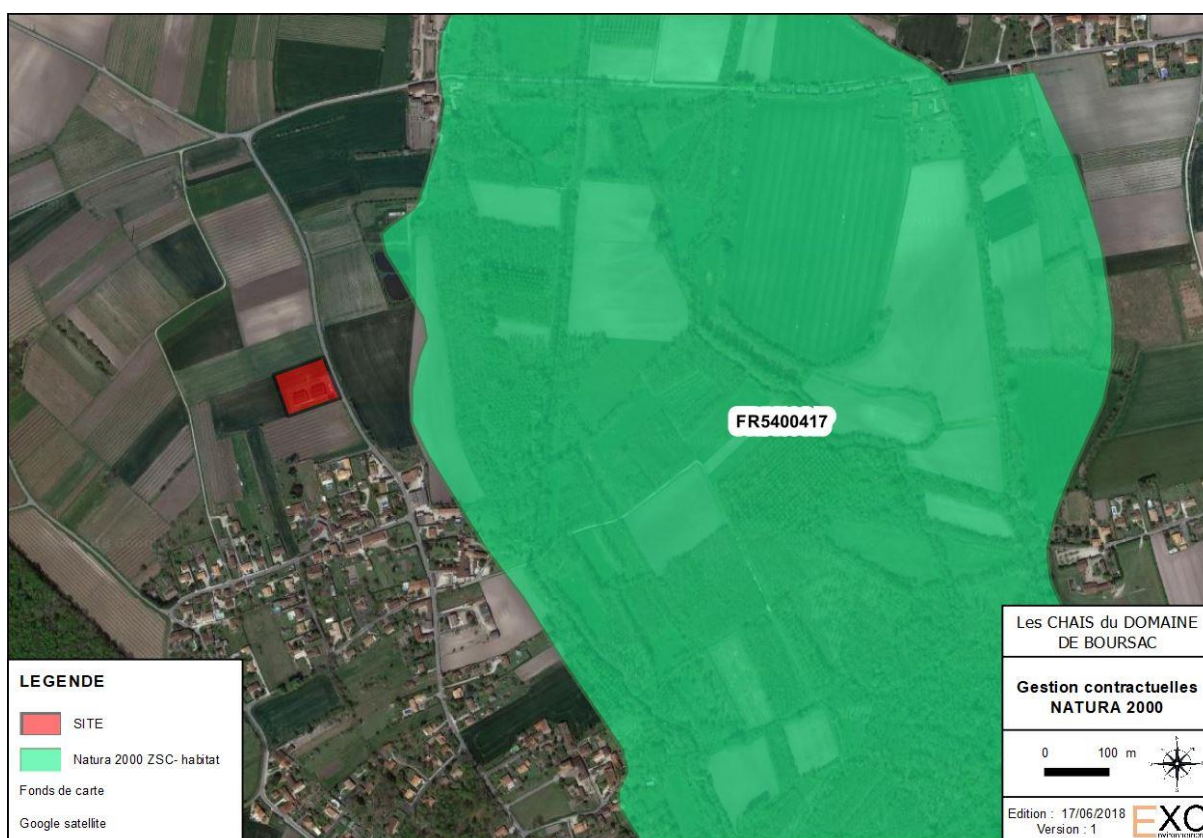
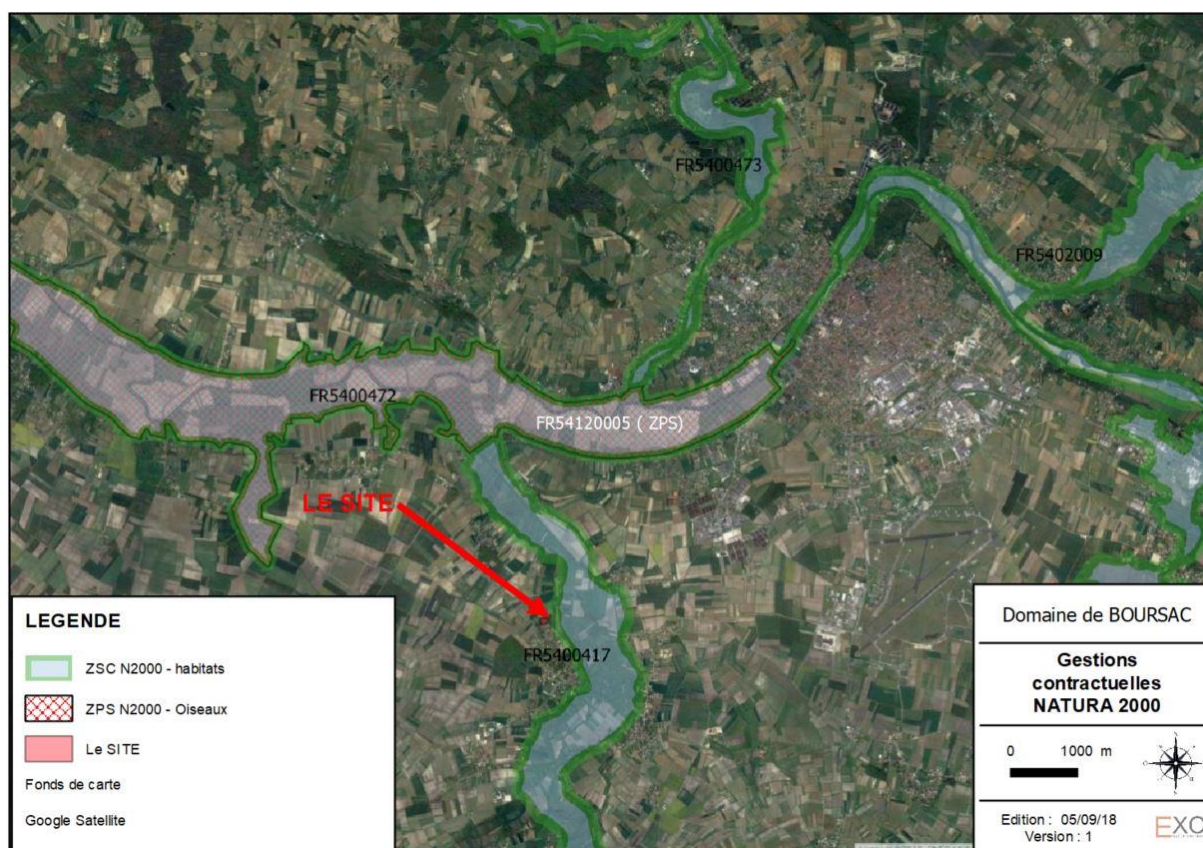
Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

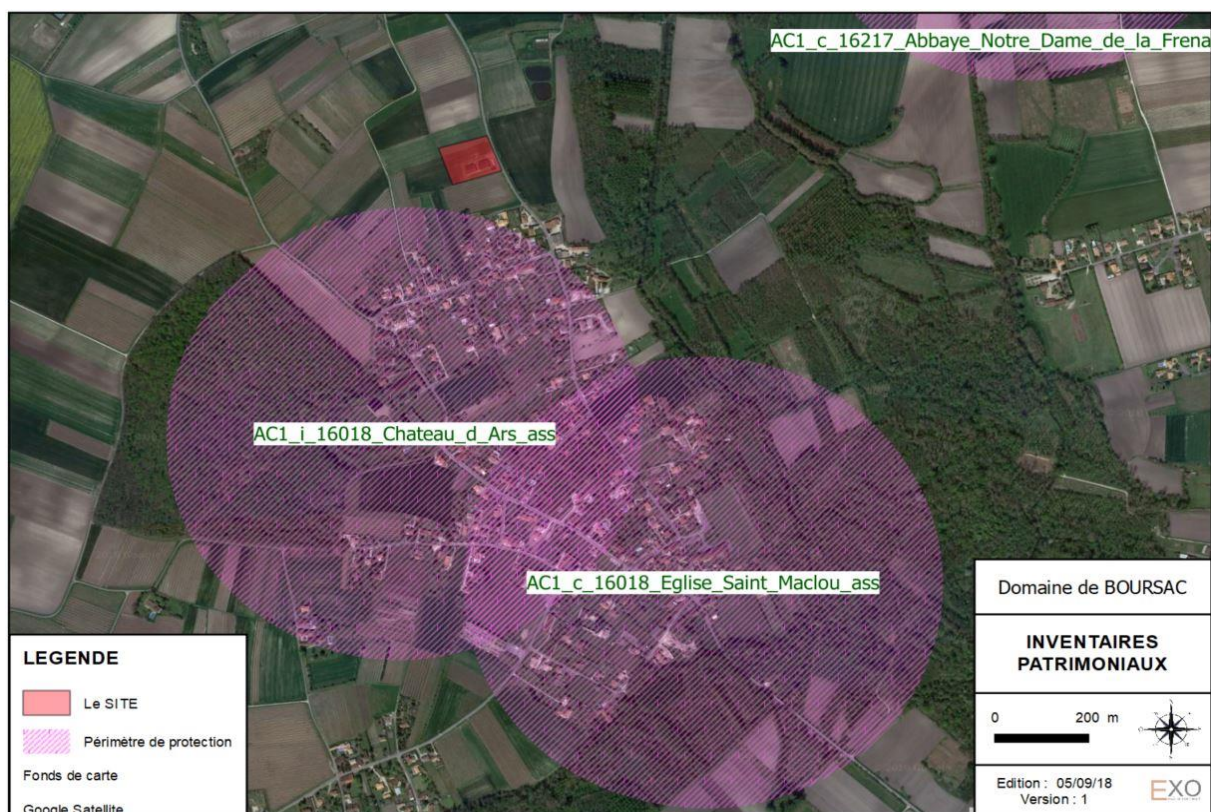
PLAN DES ABORDS
ECHELLE 1/2500



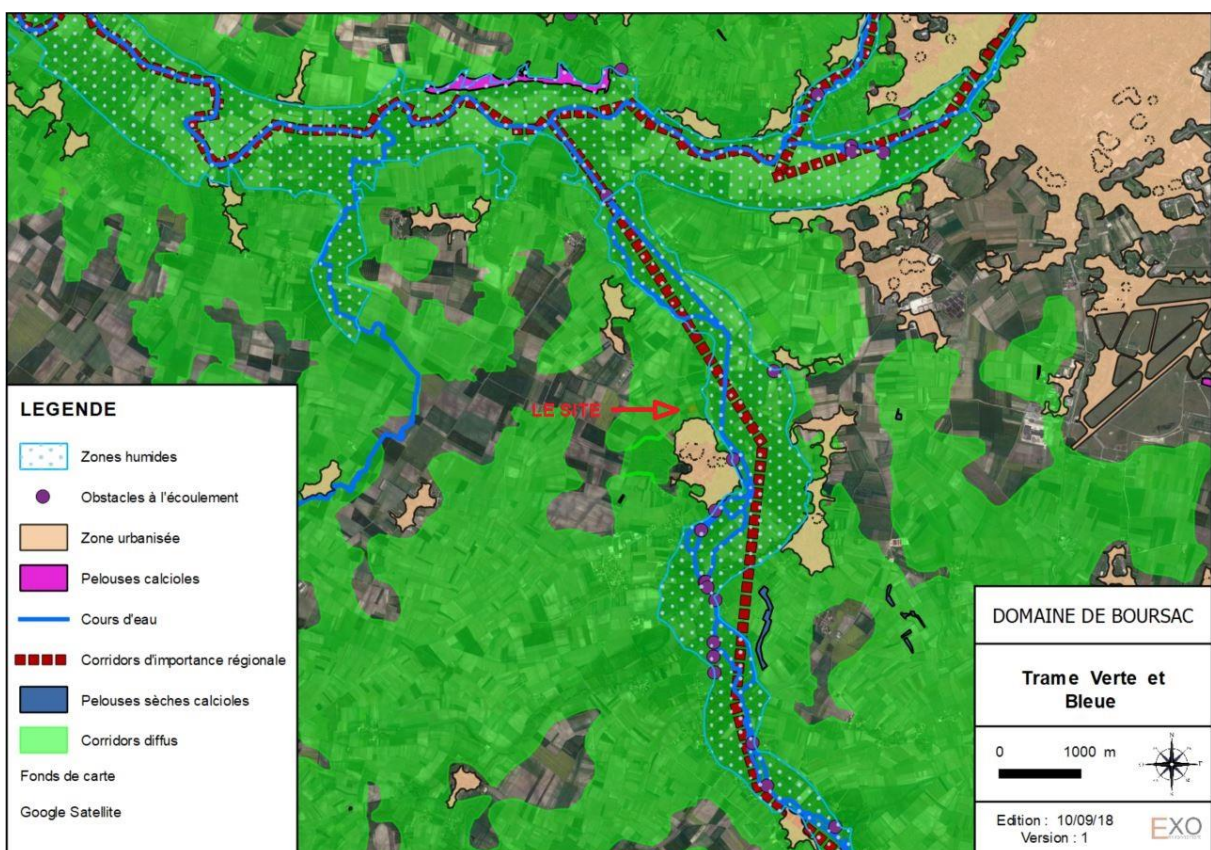
Localisation du projet au regard des zones NATURA



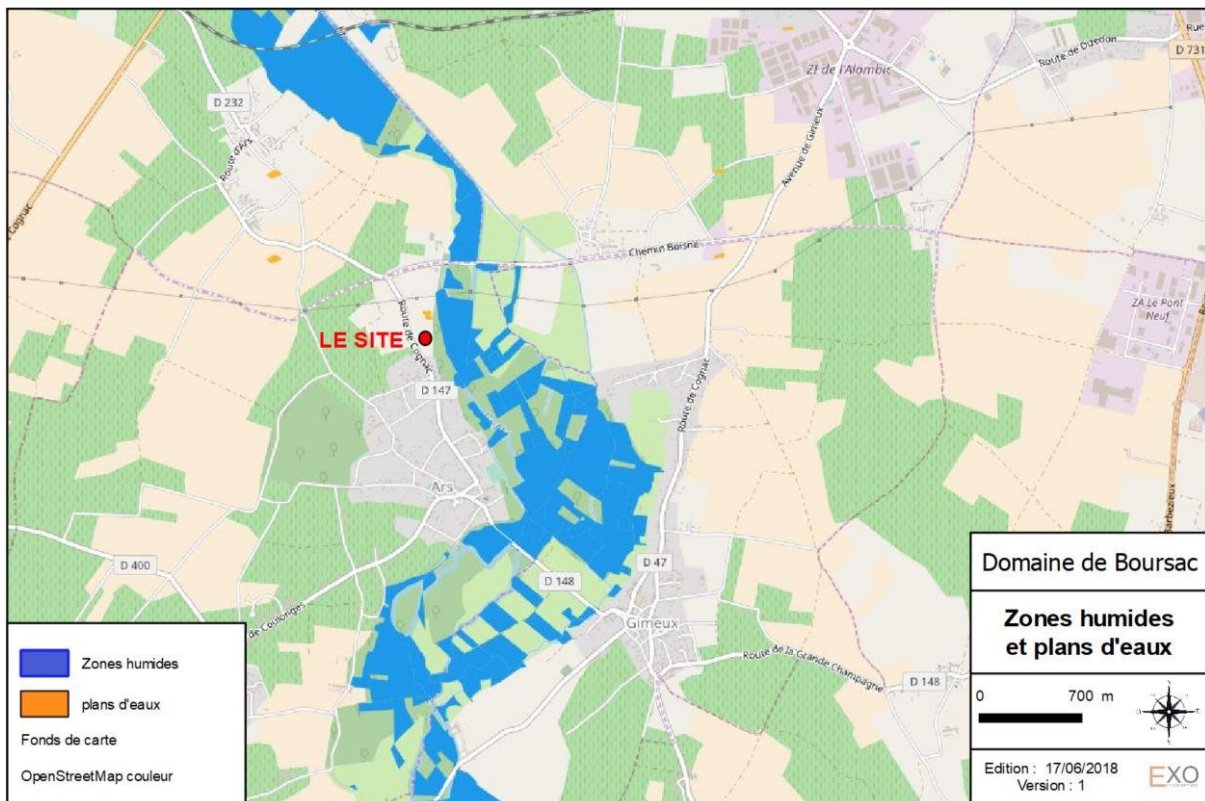
Périmètre de protection des Monuments historiques



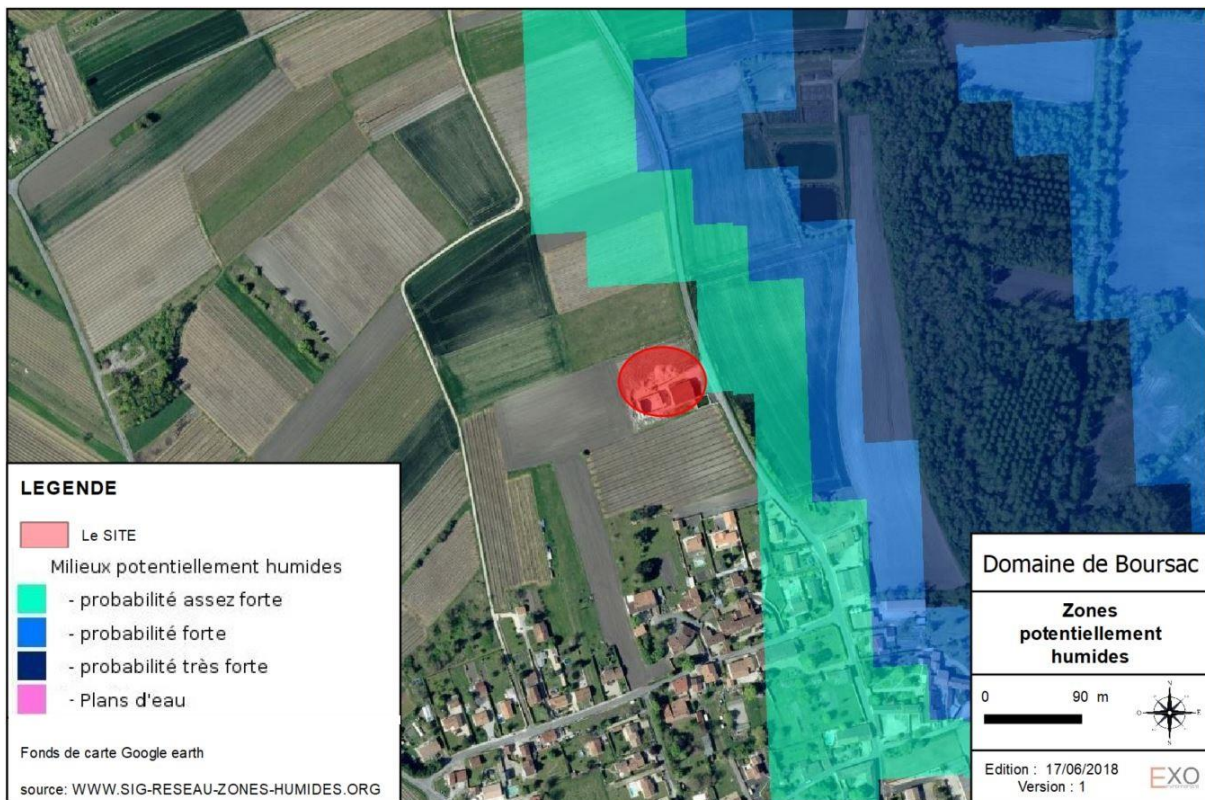
Trame Verte et Bleue



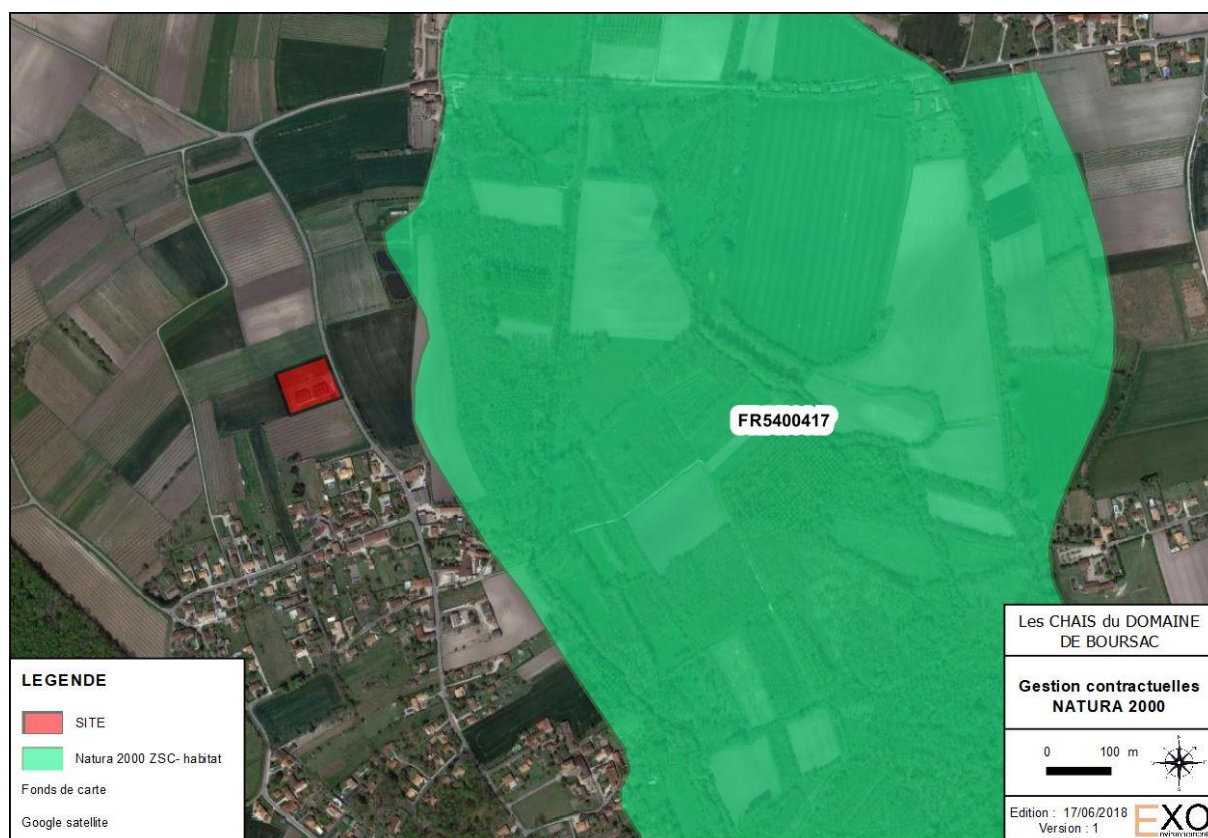
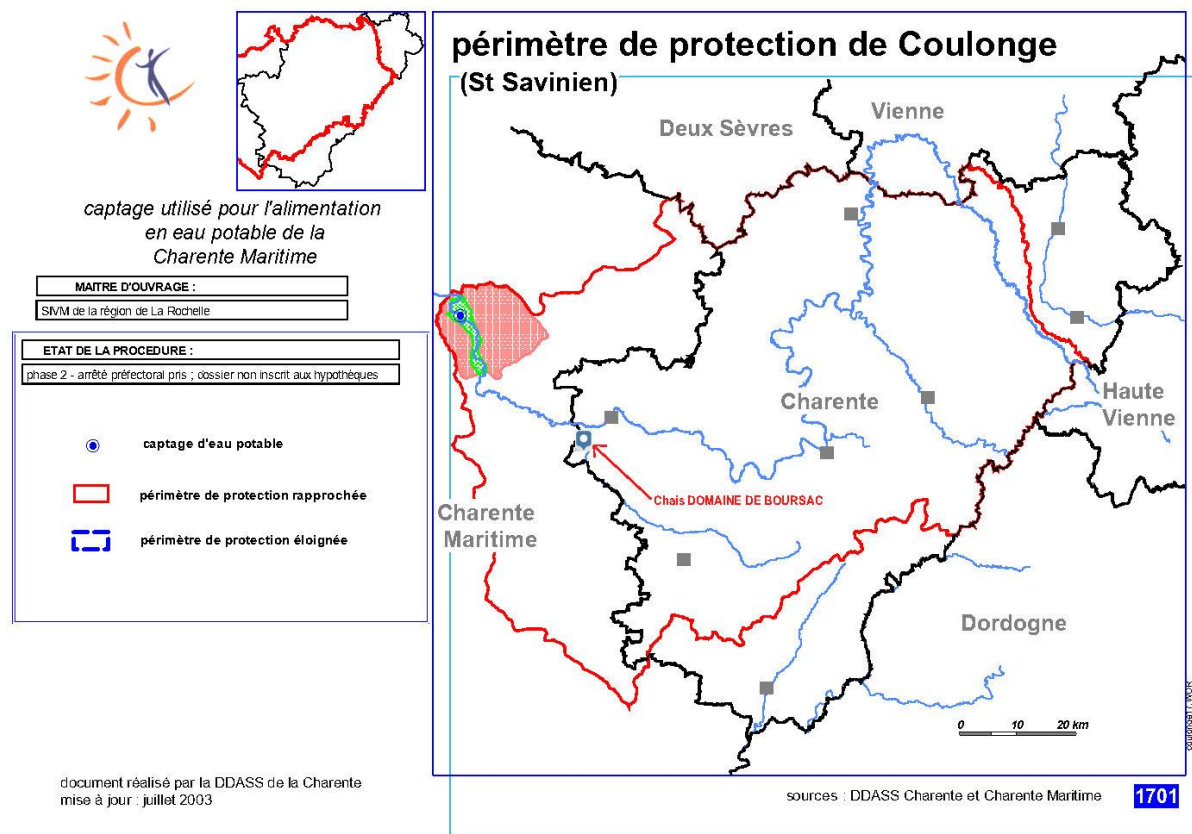
ZONES HUMIDES



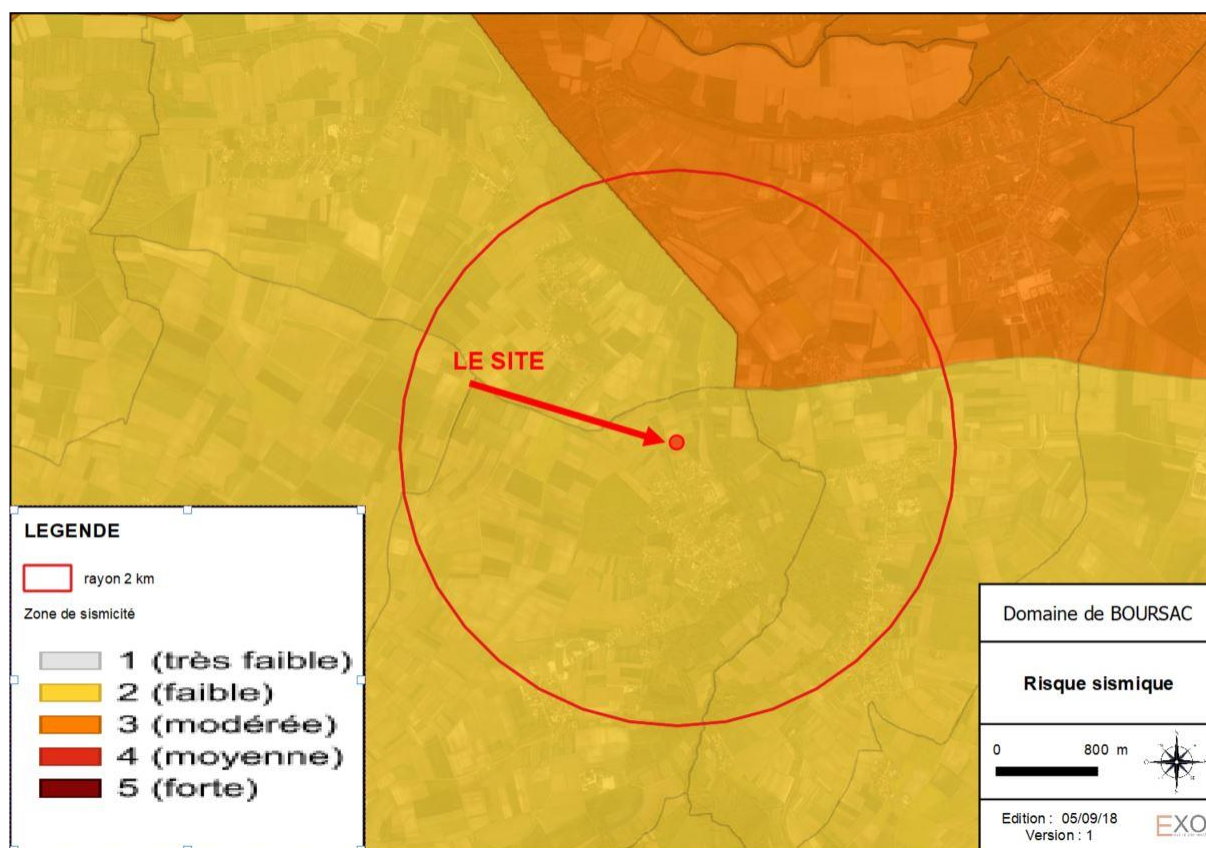
ZONES POTENTIELLEMENT HUMIDES



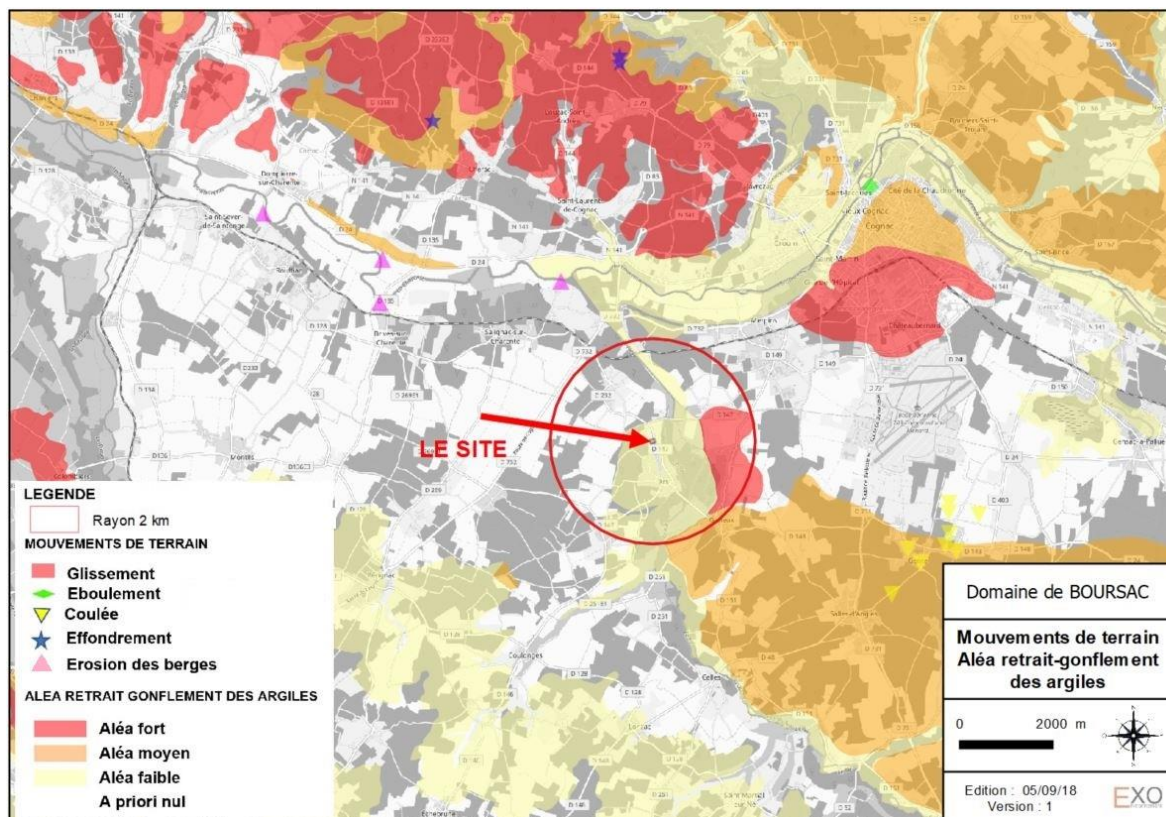
LOCALISATION du SITE AU SEIN DU CAPTAGE COULONGE



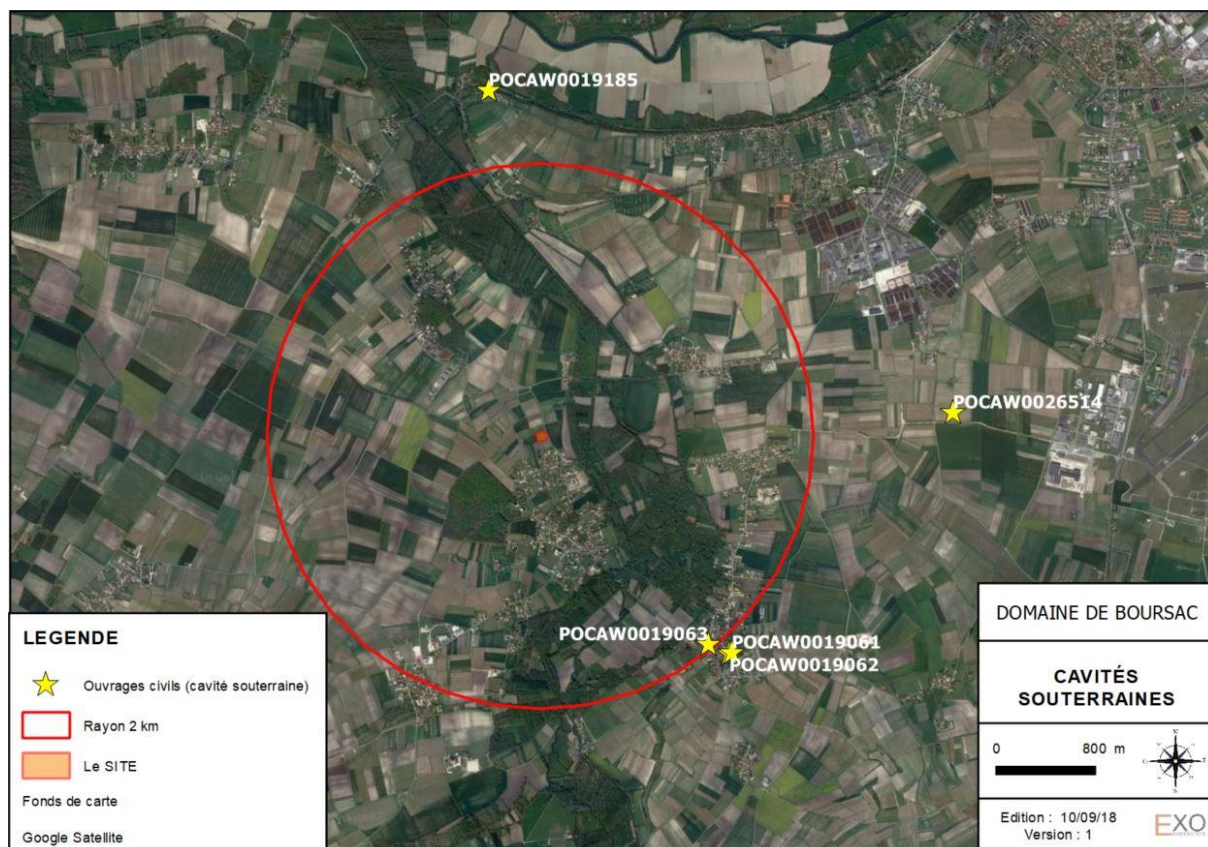
Risque sismique



RETRAIT GONFLEMENT DES ARGILES ET MOUVEMENTS DE TERRAIN



Cavités souterraines



Localisation du site – Atlas des zones inondables

